



5N PLUS INC.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2008

Le 29 août 2008

TABLE DES MATIÈRES

Énoncés prospectifs	2	Immeubles	11
Structure de l'entreprise	2	Employés	11
Développement général de l'entreprise	3	Facteurs de risque	12
Rétrospective des trois dernières années	3	Dividendes et politique en matière de dividende	15
Description de l'entreprise	4	Description du capital-actions	15
Survivance	4	Cours des actions	15
Nos antécédents et notre évolution	5	Titres entiers ou titres faisant l'objet de restrictions contractuelles sur le transfert	16
Avantages concurrentiels	5	Administrateurs et dirigeants	16
Stratégie d'entreprise	6	Poursuites	18
Produits et principaux marchés	6	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	18
Nouvelles installations de fabrication en Allemagne	7	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	18
Fabrication et approvisionnement	7	Contrats importants	18
Clients	8	Noms et intérêts des experts	19
Concurrence	9	Information sur le comité de vérification	19
Vente et mise en marché	10	Information supplémentaire	20
Recherche et développement	10	Annexe A – Charte du comité de vérification	21
Propriété intellectuelle	10		
Réglementation et vérification	10		
Environnement, santé et sécurité	10		
Assurance	11		

Sauf indication contraire, toutes les mentions de « dollars » et du symbole « \$ » dans la présente notice annuelle sont en dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle comporte des énoncés prospectifs qui font état des attentes de la direction concernant notre croissance, nos résultats d'exploitation, notre rendement, nos perspectives commerciales et occasions d'affaires futurs. Lorsque cela est possible, les verbes « prévoir », « s'attendre », « estimer » et « avoir l'intention » et autres expressions semblables ont été employés pour signaler de tels énoncés prospectifs. Ces énoncés tiennent compte du point de vue actuel de notre direction et sont fondés sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Les énoncés prospectifs comportent des risques importants, des incertitudes et des hypothèses. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels s'écartent considérablement des résultats dont il est question ou des résultats escomptés dans les énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle sont fondés sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables, nous ne pouvons garantir aux lecteurs que les résultats réels seront fidèles aux énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont faits en date de la présente notice annuelle et nous n'avons nullement l'obligation de les mettre à jour ou de les réviser pour tenir compte de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sauf lorsque les lois sur les valeurs mobilières applicables le prescrivent.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

5N Plus inc. est issue de la fusion, le 1^{er} octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 18 décembre 2007, nos statuts constitutifs ont été modifiés de manière à fractionner nos actions ordinaires à raison de 83,3636772 actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation.

La première des sociétés fusionnées, 5NPlus inc. a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juillet 1999 sous la dénomination de 3639398 Canada inc. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 8 février 2000 afin de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de 5NPlus inc. Les statuts ont été de nouveau modifiés le 21 janvier 2003 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions autorisé.

La deuxième des sociétés fusionnées, 6367909 Canada inc. a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 2005. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 1^{er} avril 2005 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions.

Avant la fusion, les actionnaires de 5NPlus inc. et de 6367909 Canada inc. étaient les mêmes, sauf que :

(i) 6367909 Canada inc. était un actionnaire de 5NPlus inc.; et (ii) plusieurs de nos employés détenaient des actions sans droit de vote de catégorie B de 5NPlus inc.

Notre siège social et principal établissement est situé dans l'arrondissement de Montréal, au 4405, rue Garand, Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2B4.

Nous ne comptons qu'une seule filiale, 5N PV GmbH, dont toutes les actions en circulation nous appartiennent. 5N PV GmbH a été constituée sous le régime des lois de l'Allemagne le 14 mai 2007.

Sauf si le contexte ne commande une interprétation contraire, les expressions « nous », « notre » et « nos » sont employées dans la présente notice annuelle pour désigner 5N Plus inc., ainsi que sa filiale 5N PV GmbH.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE

Rétrospective des trois dernières années

Le 20 décembre 2007, nous avons conclu notre premier appel public à l'épargne et un placement secondaire de 20 671 801 actions ordinaires au prix de 3,00 \$ l'action, pour un produit total de 62 millions de dollars. Les opérations sur nos actions ordinaires ont commencé le même jour à la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP ».

À la clôture, le 20 décembre 2007, nous avons émis 10 000 000 de nouvelles actions ordinaires, dont nous avons tiré un produit de 30 millions de dollars. Nous avons affecté le produit net du placement de nouveaux titres principalement : (i) au financement des travaux de construction de nos nouvelles installations de 43 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne; (ii) au financement de diverses dépenses en immobilisation à nos installations de Montréal; et (iii) au remboursement de notre prêt bancaire et d'une tranche de notre dette à long terme. Nous avons affecté le solde du produit net tiré du placement de nouveaux titres aux fins générales de l'entreprise et au fonds de roulement.

En outre, II-IV Incorporated de Saxonburg (Pennsylvanie), un actionnaire minoritaire, a vendu 10 671 801 de nos actions ordinaires, vente dont elle a tiré un produit brut de 32 millions de dollars, soit la totalité de nos actions détenues par II-IV Incorporated. Nous n'avons tiré aucun produit du placement secondaire effectué par II-IV Incorporated.

Les 20 671 801 actions ordinaires ont été vendues à un syndicat de placement dirigé par Financière Banque Nationale inc. et composé de Société en commandite GMP Valeurs Mobilières, de Blackmont Capital inc., de MGI, Valeurs Mobilières inc. et de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

À la deuxième séance de clôture qui a eu lieu le 21 décembre 2007, nous avons émis 1 500 000 actions ordinaires supplémentaires par suite de la levée intégrale de l'option de surattribution par les preneurs fermes du premier appel public à l'épargne. Les 1 500 000 actions ordinaires supplémentaires ont été émises au prix d'offre de 3,00 \$ l'action, émission dont nous avons tiré un produit brut supplémentaire de 4,5 millions de dollars. Nous avons affecté le produit net tiré de la levée de l'option de surattribution aux fins générales de l'entreprise et au fonds de roulement.

Par suite de la levée intégrale de l'option de surattribution des preneurs fermes, nous avons touché un total de 34,5 millions de dollars de notre premier appel public à l'épargne en émettant un total de 11 500 000 actions ordinaires. La levée intégrale de l'option de surattribution par les preneurs fermes a porté la somme totale du premier appel public à l'épargne et du placement secondaire à 66 515 403 \$.

Le 29 avril 2008, nous avons réalisé un « placement ferme » de 4 000 000 d'actions ordinaires au prix de 11,55 \$ l'action, pour un produit total de 46 200 000 \$. Nous avons affecté le produit net de l'appel public à l'épargne aux fins générales de l'entreprise, notamment au fonds de roulement et à des dépenses en immobilisation, et nous pourrions l'affecter à d'éventuelles acquisitions futures.

Les 4 000 000 d'actions ordinaires ont été vendues à un syndicat de placement dirigé par Financière Banque Nationale inc. et composé de Société en commandite GMP Valeurs Mobilières, de Blackmont Capital inc., de MGI, Valeurs Mobilières inc. et de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. Le placement a été réalisé par voie de prospectus simplifié daté du 22 avril 2008, déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada, de même qu'aux États-Unis en vertu des dispenses de déclaration d'enregistrement applicables. Après la clôture du placement, 45 500 00 de nos actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le 29 juillet 2008, nous avons annoncé que nos nouvelles installations d'Eisenhüttenstadt, en Allemagne, étaient mises en service. Le 29 juillet 2008, l'usine commençait à expédier le tellure de cadmium («CdTe») et d'autres produits en plus d'exercer des activités de recyclage, conformément à nos obligations contractuelles. Les installations appartiennent et sont exploitées par 5N PV GmbH,

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Survol

Notre dénomination tire son origine dans la pureté de nos produits, de 99,999 % (cinq neuf ou 5N) et plus. Nous produisons du tellure, du cadmium, du zinc et des sels connexes de pureté 5N, 6N et 7N, de même que du sélénium, de l'antimoine et du bismuth de pureté 5N. Ces produits sont utilisés comme matériaux de base ou précurseurs, pour la croissance cristalline de semi-conducteurs.

Nous mettons au point et produisons ces métaux et ces sels de haute pureté pour des applications électroniques et fournissons à nos clients des solutions de recyclage. Nous sommes un producteur intégré doté de capacités de raffinages primaire et secondaire. Notre capacité de raffinage primaire est telle que nous pouvons traiter des concentrés de métaux (contenant, par exemple, aussi peu que 50 % de métaux d'intérêt), extraire et raffiner les métaux d'intérêt afin qu'ils servent de stock d'alimentation pour nos activités de raffinage secondaire, là où nous atteignons le plus haut niveau de pureté. Comme nous pouvons exécuter les deux fonctions et que, par conséquent, nous pouvons aller d'un bout à l'autre du spectre de pureté, nous nous considérons comme un fournisseur doté de capacités de raffinage intégrées. Notre capacité de raffinage primaire nous permet également de traiter des stocks complexes et des concentrés à faibles teneurs ne comportant qu'une petite quantité de métaux d'intérêt et nous jouons ainsi un rôle important dans le recyclage des métaux lourds que nous produisons.

Nos produits sont des précurseurs essentiels dans plusieurs applications électroniques, notamment le marché des modules de cellules photovoltaïques (« PV ») à couches minces qui est en rapide expansion, et pour lequel nous sommes un fournisseur important de CdTe, et le marché des détecteurs de rayonnement. Notre objectif est de développer nos capacités de production pour répondre à la demande croissante de nos produits, d'intensifier nos activités de recyclage et de diversifier notre gamme de produits. Ce faisant, nous visons à consolider notre position de chef de file tant sur le marché des modules PV que celui des détecteurs de rayonnement, et étendre nos activités à d'autres secteurs d'applications électroniques.

Nous purifions des métaux spécialisés en utilisant plusieurs procédés métallurgiques. Nos matières premières ou « stocks d'alimentation » sont généralement sous forme de concentrés ou de résidus à recycler contenant des métaux d'intérêt. Notre procédé nous permet d'extraire, de concentrer davantage et de raffiner ces métaux à un degré de pureté commerciale. Nos activités de raffinage à des degrés de pureté plus élevés et de synthèse de sels utilisant des techniques de pointe sont exercées dans des locaux dédiés de nos installations de Montréal conçues spécialement pour la production de métaux de haute pureté. Étant donné la nature de nos activités et les métaux que nous purifions, nous devons respecter des normes rigoureuses de protection de l'environnement et de santé et de sécurité. À cet égard, nous avons obtenu la certification ISO 14001. Nous avons également obtenu la certification ISO 9001 qui témoigne de notre engagement envers l'amélioration continue et la qualité.

Nos ventes sont passées de 10,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mai 2005 à 31,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mai 2008, représentant un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 44,4 %. Au cours de cette période, caractérisée par une croissance rapide et une expansion significative de notre capacité de production, nous avons été en mesure d'accroître notre rentabilité : notre bénéfice net est passé de 0,9 million de dollars à 7,8 millions de dollars pour la même période, soit un TCAC de 105,4 %.

Cette augmentation des ventes et de la rentabilité est liée aux percées réalisées par nos clients, particulièrement dans l'industrie de l'énergie solaire, résultat de l'acceptation de leurs produits par le marché et par une accélération de leur production. Nous croyons que nous avons joué un rôle clé dans le succès de nos clients en leur fournissant de manière efficace et économique des produits difficiles à trouver. Nous avons conclu avec six de nos clients des ententes d'approvisionnement à long terme qui prennent fin à diverses dates entre 2008 et 2012.

Notre objectif est d'augmenter notre chiffre d'affaires principalement en saisissant à court terme des occasions de croissance organique. La décision que nous avons prise de combler la demande croissante pour nos produits en Europe en construisant de nouvelles installations de fabrication en Allemagne, mises en services le 29 juillet 2008, en est un bon exemple. Ces installations de 14,6 millions de dollars nous permettent de doubler notre production de CdTe. Plus de 3 millions de dollars ont été investis dans nos installations de Montréal afin de nous permettre de respecter nos engagements et de diversifier notre

gamme de produits destinés au marché des modules PV à couches minces, notamment les technologies à base de diséléniure de cuivre et d'indium (« CIS ») et d'autres applications électroniques.

Nos antécédents et notre évolution

Nous avons débuté nos activités en juin 2000 dans le cadre d'un rachat par les cadres de certains éléments d'actif d'ANRAD Corporation, qui a été constituée en juin 1999 lorsque Analogie Corporation a acheté la division « Noranda Advanced Materials » de Noranda inc. L'équipe de rachat par les cadres incluait Jacques L'Écuyer, notre président et chef de la direction, qui a dirigé l'unité opérationnelle des métaux purs de Noranda inc., et ultérieurement celle d'ANRAD Corporation, à compter de 1993, et Marc Suys, notre directeur, Environnement, santé et sécurité. En juillet 2001, II-VI Incorporated, une société ouverte qui est également l'une de nos clientes, a fait l'acquisition d'une participation minoritaire de 25 % dans notre société, participation qui a été plus tard portée à 33 % puis à 36 %. II-VI Incorporated a vendu toutes ses actions dans le cadre de notre premier appel public à l'épargne en décembre 2007.

Comme condition du rachat par les cadres, nous avons été autorisés à poursuivre nos activités dans les anciens locaux de Noranda Inc, pendant une période de cinq ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2003, nous avons réalisé un investissement de 1,7 million de dollars pour développer une capacité de raffinage primaire, soit des activités d'hydrométallurgie, dans de nouvelles installations de 33 000 pieds carrés à Montréal. Au cours des exercices terminés les 31 mai 2005 et 2006, nous avons construit de nouvelles installations de fabrication de 25 000 pieds carrés, situées près des autres installations de Montréal et reliées par un passage à celles-ci, agrandissant les installations de Montréal à 58 000 pieds carrés après un investissement dans la construction et l'acquisition d'équipement représentant un montant global de 4,5 millions de dollars, et toutes les activités ont été concentrées à ces installations. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2007, nous avons entrepris la construction de nos nouvelles installations de fabrication de 43 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, dans l'État du Brandebourg, dans l'ancienne république démocratique d'Allemagne. Les nouvelles installations de fabrication en Allemagne ont été mises en service le 29 juillet 2008.

À ces débuts, notre entreprise comptait 14 employés et en compte maintenant 148, dont 106 sont à Montréal et 42 en Allemagne. Nous sommes rentables depuis le début de nos activités et avons généré un revenu net pendant 32 trimestres consécutifs.

Avantages concurrentiels

Nous estimons que nous possédons un ensemble de caractéristiques qui nous dotent d'un avantage concurrentiel considérable, dont certaines sont décrites ci-dessous :

Position dominante sur le marché et obstacles importants à sa pénétration. Nous estimons que nous sommes le principal fournisseur de cadmium, de sélénium et de tellure et de composés de ces sels dans tous les marchés que nous servons. Nous comptons un nombre très limité de concurrents, situation qui illustre la nature éminemment spécialisée de notre entreprise et les efforts de recherche et de développement considérables et d'injection de capitaux nécessaires. Les marchés à créneaux dans lesquels nous exerçons nos activités exigent des connaissances très pointues et un solide savoir-faire. Ces marchés sont le plus souvent caractérisés par des périodes d'évaluation de produits rigoureuses qui peuvent s'étaler sur plusieurs mois. La plupart des métaux que nous produisons doivent également être traités avec soin, étant donné les risques potentiels de contamination de l'environnement et d'accidents de travail, et ils doivent être recyclés, des facteurs qui constituent tous des obstacles importants à la pénétration du marché par des concurrents potentiels.

Principal fournisseur dans l'industrie à croissance rapide des modules PV. Nous sommes le principal fournisseur de CdTe et de sulfure de cadmium (« CdS ») de l'industrie des modules PV. Ces matériaux sont essentiels dans la production de modules PV à base de CdTe. Une augmentation importante de la capacité de production de modules PV à base de CdTe devrait en principe se produire au cours des prochaines années et nous estimons être bien positionnés pour tirer profit de la croissance de l'industrie. Nous avons des installations de fabrication à Montréal et de nouvelles installations de fabrication en Allemagne afin d'accommoder nos clients européens existants et potentiels. Étant donné la rigidité sans cesse accrue des règlements portant sur le traitement et le transport des biens et des déchets dangereux, nous estimons que la proximité de nos installations de fabrication avec nos clients nous procure un net avantage concurrentiel.

Portion importante des revenus prévisible étant tirée d'ententes d'approvisionnement à long terme. Nous avons des ententes d'approvisionnement à long terme avec six de nos principaux clients que nous estimons à environ 50 % de nos revenus au cours des trois prochaines années. Ces ententes précisent les volumes minimaux qui doivent être achetés et certaines d'entre elles prévoient également des volumes supplémentaires devant être achetés à la demande de nos clients. Ces ententes comportent des clauses de rajustement de prix qui passent en définitive une portion importante du risque des prix du marché

des matières premières à nos clients. Nous et la société absorbée exerçons nos activités dans les marchés que nous servons depuis près de 15 ans et nous concluons des ententes à long terme similaires avec nos clients depuis le début de nos activités.

Fournisseur intégré avec une capacité dédiée de recyclage. Nous estimons que nous sommes le seul fournisseur vraiment intégré des métaux de haute pureté que nous commercialisons. Ceci signifie que nous avons la capacité de traiter des concentrés à faible teneur, à extraire les métaux d'intérêt et à les convertir en produits de haute pureté adaptés pour l'application finale. Cette capacité nous permet de nous démarquer en termes de coûts et de stabilité de l'approvisionnement étant donné que nous pouvons nous procurer les matières premières sous différentes formes et de plusieurs sources. En outre, nous estimons que nous sommes le seul fournisseur qui peut procurer à nos clients les produits requis et les services de recyclage afin de répondre à leurs préoccupations environnementales et valoriser leurs résidus.

Équipe de direction expérimentée ayant une participation importante dans l'entreprise. Ensemble, nos cinq hauts dirigeants comptent plus de 60 années d'expérience dans l'industrie de la métallurgie et/ou des produits chimiques. Jacques L'Écuyer, notre président, chef de la direction et actionnaire principal, et Marc Suys, notre directeur, Environnement, santé et sécurité, sont avec nous depuis notre création en 2000 et jouent un rôle actif dans nos activités et nos projets d'expansion. Ensemble, ils détiennent au total 41,7 % de nos actions ordinaires, qui sont assujetties à des clauses contractuelles de moratoire jusqu'en juin 2009, consenties aux preneurs fermes de notre premier appel public à l'épargne en décembre 2007.

Approvisionnement stable en matières premières critiques. Nous disposons d'un approvisionnement stable en matières premières critiques, notamment en tellure. Nous nous approvisionnons auprès de fournisseurs partout dans le monde avec lesquels nous entretenons, pour la plupart, des relations de longue date. Nous avons également la capacité de traiter des matières premières complexes, ce qui nous procure une flexibilité en termes de stratégie d'approvisionnement.

Stratégie d'entreprise

Notre but est d'augmenter la production, de cadmium, de sélénium et de tellure ainsi que des sels connexes afin de répondre à la demande accrue pour ces produits, plus particulièrement dans les marchés des modules PV et de l'imagerie médicale. Ce faisant, notre objectif est de maintenir notre position de chef de file dans ces marchés en rapide expansion et de miser sur nos forces concurrentielles afin de diversifier notre gamme de produits et de pénétrer de nouveaux segments du marché des matériaux électroniques. Pour y parvenir, notre stratégie de haut niveau inclut des investissements dans la formation et la recherche et le développement, afin de se doter d'avantages en termes de compétences, de technologies et de coûts. Les volets précis de notre stratégie d'entreprise et de croissance consistent, notamment, en ce qui suit :

Expansion de nos capacités de production pour répondre à la demande croissante. Nous avons augmenté nos capacités de production en Europe en achevant les travaux de construction de nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne le 29 juillet 2008. Nous étudierons la possibilité de construire d'autres installations de fabrication près de nos clients de modules PV qui étendent leurs activités dans d'autres pays afin de conserver notre avantage géographique. Nous avons l'intention de miser sur les capacités de nos installations de fabrication et sur leur situation géographique afin de créer un avantage concurrentiel sur les concurrents de pays étrangers.

Intensification de nos activités de recyclage et de raffinage. Celle-ci vise à augmenter les taux de récupération des métaux essentiels comme le tellure, et de réduire les coûts de production. Nous avons également l'intention de jouer un rôle de plus en plus actif dans le recyclage des résidus de modules PV de nos clients et de ceux qui sont arrivés à la fin de leur vie utile. Nous estimons que nous pouvons miser sur nos compétences dans le traitement, le raffinage et la récupération des métaux toxiques pour nous imposer comme le maillon essentiel de la chaîne de recyclage. Cette capacité deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que d'autres restrictions réglementaires et réglementations en matière de protection de l'environnement seront imposées aux métaux dangereux.

Accroissement du portefeuille de produits grâce à la croissance interne et à des acquisitions. Nous avons l'intention de miser sur nos compétences clés dans le domaine du raffinage des matériaux semi-conducteurs de même que sur notre position dans le marché pour mettre au point une nouvelle gamme de produits, comme le CIS pour le nouveau marché des modules PV à base de CIS. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour ce faire, tirant avantage de nos capacités de raffinage primaire et de recyclage nous dotant d'un avantage concurrentiel en termes d'approvisionnement en matériaux. Nous estimons également qu'il existe de bonnes occasions de croissance au moyen d'acquisitions puisque la plupart des marchés que nous servons demeurent très fragmentés et mal structurés pour répondre à la croissance anticipée.

Produits et principaux marchés

Nous produisons et vendons une gamme de métaux et de composés destinés à répondre aux besoins de nos clients dans les

divers segments du marché des matériaux électroniques. Notre gamme de produits et leurs applications typiques sont les suivantes :

Sels de cadmium et de tellure. Ces produits incluent le CdTe, le tellure de cadmium et de zinc (« CZT »), le tellure de zinc (« ZnTe »), le dioxyde de tellure (« TeO₂ ») et le CdS à des degrés de pureté s'échelonnant de 99,99 % à 99,9999 % (6N). Ces produits trouvent leurs applications principalement dans les marchés des modules PV, des détecteurs de rayonnement et des détecteurs infrarouges.

Métaux ultrapurs. Ces métaux incluent le cadmium, le tellure et le zinc de degrés de pureté de 99,9999 % (6N) ou plus. Ces métaux servent à la fabrication des détecteurs de rayonnement et des détecteurs infrarouges.

Métaux de pureté commerciale. Ces métaux incluent le tellure, le sélénium, l'antimoine, le bismuth, le cadmium et le zinc de degrés de pureté s'échelonnant de 99,99 % à 99,999 % (5N). Ces métaux trouvent leurs applications dans plusieurs segments du marché des matériaux électroniques, notamment les dispositifs thermoélectriques, les lentilles infrarouges et les mémoires optiques.

Services de recyclage. Nous fournissons des services complets de recyclage des résidus contenant du tellure et du sélénium provenant principalement de nos clients. Dans l'accomplissement de ces services, notre objectif est de convertir ces résidus en des produits qui peuvent être utilisés par nos clients. Habituellement, de tels services consistent à extraire, récupérer, raffiner et synthétiser (au besoin) les métaux d'intérêt, qui sont ensuite revendus nos clients.

Nos produits sont vendus partout dans le monde, notamment aux États-Unis, en Europe, en Israël, en Asie et au Canada.

Nouvelles installations de fabrication en Allemagne

Nous avons récemment complété la construction de nos nouvelles installations de fabrication de 43 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, au coût total de 14,6 millions de dollars, dont 4,1 millions de dollars devraient être versés graduellement par le gouvernement allemand et d'autres sources sous forme de subventions. Nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne devraient nous permettre de doubler immédiatement notre capacité de production de CdTe destinée à des applications solaires. Elles sont conçues pour produire jusqu'à 100 tonnes métriques (« MT ») de CdTe et 10 MT de CdS par année et serviront également au recyclage de sous-produits issus des procédés de fabrication de nos clients. Nous croyons que nous disposons d'une capacité totale suffisante pour procurer à nos clients plus de 200 MT de CdTe par année. Des investissements supplémentaires limités à nos installations de Montréal et en Allemagne pourraient nous permettre d'atteindre une capacité de production combinée de CdTe pour application solaire de près de 350 MT par année.

Nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne ont été mises en service le 29 juillet 2008 et emploient 42 personnes. Elles sont situées dans un parc industriel adapté au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») conformément aux directives DEEE de l'Union européenne. Nous avons une option, qui peut être levée, jusqu'en mai 2012, sur un terrain adjacent qui nous permettrait d'agrandir nos installations et de doubler nos niveaux de production. Nous disposons de tous les permis et toutes les autorisations nécessaires pour exploiter nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne.

Fabrication et approvisionnement

Procédés de fabrication

Nous recourons à plusieurs techniques de raffinage, de synthèse et de mise en forme pour purifier et fabriquer nos produits. Ces techniques incluent la dissolution sélective et la précipitation, l'électrolyse, le raffinage et le moulage en four, la synthèse directe et la synthèse en phase vapeur, le concassage, la pulvérisation et le conditionnement, la distillation, la purification par zone et la croissance cristalline par solvant. Conceptuellement, nos procédés peuvent être considérés comme comportant trois principales étapes, à savoir : le raffinage primaire, le raffinage secondaire et la fabrication du produit fini.

Dans la première étape, nous extrayons, concentrons et purifions les métaux d'intérêt provenant de concentrés à faible ou haute teneur (ce qui comprendrait également le cycle de recyclage) pour atteindre un degré de pureté de 99,99 %. Pour y parvenir, nous utilisons habituellement des techniques hydrométallurgiques, dont la lixiviation, la dissolution sélective et la précipitation, ainsi que l'électrolyse. L'équipement utilisé pour ces étapes inclut l'équipement normal de manutention (concasseur, broyeur à boulets, etc.) et de traitement chimique industriel (cuves, filtres-presses, pompes, chaînes d'électrolyse, etc.).

À la deuxième étape, nous affinons le métal raffiné à des degrés de pureté de 99,999 % (5N) ou plus. Ce travail est accompli principalement grâce à des techniques pyrométallurgiques, comme la distillation et le raffinage en four. L'équipement utilisé à cette étape-ci inclut les boîtes à gants, les fours de diffusion thermique et les réacteurs à distillation, tous situés dans des salles blanches afin de conserver les degrés requis de pureté et de réduire le risque de contamination.

À la troisième étape, nous procédons aux dernières étapes du traitement qui comporte plusieurs possibilités. Dans certains cas, par exemple lorsque nous vendons un métal purifié, nous pourrions être appelés à simplement mouler le produit et l'emballer. Dans d'autres cas, lorsque nous vendons des alliages et des sels, nous procédons à l'étape de synthèse dans fours spécialisés à atmosphère inerte et procédons ensuite à la mise en forme et au conditionnement du produit résultant dans des boîtes à gants.

Nos activités sont exercées dans des installations spécialisées qui sont dotées de systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air adéquats, qui constituent des moyens de respecter toute la réglementation applicable en matière de protection de l'environnement et de santé et de sécurité au travail, ainsi que toutes les conditions de qualité les plus rigoureuses. Nos procédés sont traités par lots pour la plupart et prennent de huit heures à 14 jours. En juillet 2007, nous avons obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 pour nos installations de Montréal.

Approvisionnement

Pour produire et fabriquer nos produits, nous utilisons plusieurs matériaux et fournitures qui pour la plupart, consistent en des marchandises comme le quartz, le graphite, les gaz industriels, les produits chimiques et les métaux de qualité commerciale comme l'antimoine, le bismuth, le soufre et le zinc. Les produits qui ne sont pas des marchandises que nous utilisons comprennent les concentrés de tellure et de sélénium. Nous nous procurons nos matières premières auprès de plusieurs fournisseurs avec qui nous avons, pour la plupart, des relations de longue date. Toutes ces matières nous permettent de combler nos besoins en approvisionnement anticipés. Nous avons injecté beaucoup de capitaux au cours des dernières années pour mettre au point des capacités de raffinage primaire, nous permettant ainsi d'utiliser plusieurs matières premières, et nous procurer une certaine souplesse en termes de stratégie d'approvisionnement. Les ententes d'approvisionnement à long terme ayant trait à la majeure partie du volume contracté comportent des clauses de rajustement de prix qui nous permettent de transférer une partie importante du risque du prix des matières premières à nos clients.

Comme pour le tellure et le sélénium, nous développons des capacités de raffinage primaire du cadmium pour nous permettre de traiter les concentrés de cadmium. Un tel développement est nécessaire afin de nous permettre de respecter nos engagements et objectifs de recyclage et vise de plus à nous doter davantage de souplesse en termes de stratégie d'approvisionnement, compte tenu du déclin du nombre de producteurs de cadmium, bien qu'il n'y ait pas de pénurie du métal comme tel.

Expédition

Nos produits sont expédiés dans des conteneurs scellés afin d'éviter l'exposition à l'atmosphère et la contamination. Nous respectons toute la réglementation applicable et expédions nos produits par transport aérien, maritime ou terrestre.

Clients

Nos clients sont situés pour la plupart aux États-Unis, en Europe, en Israël et en Asie. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2008, environ 80 % de nos revenus provenait de nos trois plus gros clients.

Nos ententes d'approvisionnement avec First Solar inc.

Nous avons conclu avec First Solar inc. (« First Solar ») des ententes d'approvisionnement en CdTe et CdS ainsi que pour des services de recyclage à nos installations de Montréal et nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne, ce qui représente une valeur combinée d'environ 16 millions de dollars à 21 millions de dollars par année, selon le volume acheté et les quantités minimales et maximales prescrites dans les conventions d'approvisionnement. Les paiements qui nous sont faits en vertu de la convention d'approvisionnement de Montréal sont en dollars américains alors que ceux en vertu de la convention d'approvisionnement en Allemagne sont effectués en euros. Nos ententes d'approvisionnement avec First Solar stipulent des prix annuels par kg de CdTe et de CdS, prix qui baissent d'un pourcentage prescrit en 2009 et 2010, respectivement. La convention d'approvisionnement de Montréal dont la durée venait à échéance en septembre 2011 a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2012. La convention d'approvisionnement en Allemagne dont la durée initiale venait à échéance le 31 juillet 2011 a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2012, sous réserve de la signature d'actes notariés en conformité du droit allemand.

La convention d'approvisionnement en Allemagne prévoit une option d'achat ou clause d'achat conférant à First Solar le droit d'acheter la totalité de notre participation dans notre filiale allemande pour un prix correspondant environ au coût net escompté de notre investissement dans nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne. L'option d'achat peut être levée par First Solar dans plusieurs circonstances prévues dans la convention d'approvisionnement en Allemagne, notamment : (i) la résiliation par First Solar de la convention d'approvisionnement en Allemagne étant donné notre incapacité de respecter les cibles de prix établies pour tenir compte de la situation du marché; et (ii) un changement de contrôle qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur les activités de First Solar. Un « changement de contrôle » est défini dans la convention d'approvisionnement en Allemagne comme devant comprendre, notamment, l'acquisition par un tiers des actions ordinaires représentant 50 % de nos actions ordinaires en circulation ou le nombre d'actions ordinaires dont Jacques L'Écuyer et Marc Suys sont les propriétaires véritables au moment en cause, soit le pourcentage le plus élevé.

Nous n'avons aucun motif de croire que l'un des cas qui pourrait entraîner la levée de l'option d'achat de First Solar se matérialise.

Occasions de trouver d'autres clients de module PV

Les nouveaux concurrents de First Solar, comme Calyxo GmbH, AVA Solar inc., Primestar Solar inc. et Arendi srl, qui prévoient également produire des panneaux PV à base de CdTe, en sont encore à leur phase de démarrage. Calyxo GmbH, qui est une filiale en propriété exclusive de Q-Cells, l'un des plus importants producteurs de photopiles de silicium cristallin dans le monde, prévoit se doter d'une puissance de 25 millions de watts (« MW ») d'ici à la fin de 2008 et de 100 MW peu après, selon le *Photon International*. AVA Solar inc., qui est établie à Fort Collins (Colorado), a annoncé qu'elle construira une usine de 200 MW d'ici à la fin de 2008. Nous estimons que notre gamme de produits est bien adaptée pour répondre aux besoins de tous ces nouveaux producteurs de panneaux PV à base de CdTe.

Autres clients que ceux de modules PV

Nous avons également conclu des ententes à long terme avec d'autres clients importants, qui représentent une valeur globale s'établissant entre 4 millions de dollars et 5 millions de dollars par année, suivant la conjoncture des marchés. Les produits visés par ces ententes sont, pour la plupart, reliés au marché des détecteurs de rayonnement, pour lequel nous sommes un important fournisseur. Nos clients utilisent des précurseurs de grande pureté (métaux et composés) comme matériel de base pour fabriquer des détecteurs de rayons X ou de rayons gamma. C'est le cas pour le segment de l'imagerie médicale, où les quatre principaux fabricants de systèmes, à savoir General Electric, Siemens, Philips et Toshiba, n'ont toujours pas remplacé les cristaux scintillateurs par du CdTe ou du CZT dans leurs appareils de tomographie monophotonique d'émission, et dans les applications pour les systèmes de sécurité, où des détecteurs à balayage ou des spectromètres à haute de vitesse sont en voie d'être utilisés.

Certains de nos contrats comportent des clauses de rajustement de prix pour compenser toute fluctuation du prix du stock de d'alimentation en métal.

Concurrence

Nous comptons un nombre limité de concurrents dont aucun n'est intégré, et par conséquent capable de fournir la même gamme de services que nous. Ces concurrents comprennent Vital Chemicals Co., Ltd., en Chine, Honeywell Electronic Materials, aux États-Unis, PPM Pure Metals GmbH, en Allemagne, et Nikko Materials Co., Ltd., au Japon. Nous nous attendons à ce que la concurrence change au fur et à mesure que nos marchés se développent et deviennent plus attrayants.

Plus spécifiquement, nous pourrions faire face à la concurrence de nos clients actuels, qui choisiraient de s'intégrer verticalement pour protéger un élément essentiel de leur chaîne d'approvisionnement. La concurrence se fera dans ce cas sur la garantie d'approvisionnement, le prix, l'environnement, la santé et la sécurité et le recyclage. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour livrer une concurrence efficace quant à ces éléments. Nous pourrions également faire face à la concurrence de certains de nos fournisseurs actuels, qui, pour la plupart, sont des sociétés d'extraction de métaux non ferreux, de raffinage et de traitement du métal. Toutes ces sociétés disposent de ressources financières plus importantes que nous. La concurrence se fera alors sur la garantie d'approvisionnement en matières premières, le prix et l'adaptation aux changements dans l'industrie. Nous croyons que notre focus et notre plus grande rapidité d'exécution nous permettront de leur livrer une concurrence efficace.

Vente et mise en marché

Nous vendons et mettons en marché nos produits directement par l'entremise de notre personnel de vente et de mise en marché, composé de trois personnes, et grâce au soutien de notre équipe d'ingénieurs et d'experts scientifiques. Nous avons également un agent en Chine pour soutenir nos efforts de vente et de mise en marché. Nous participons régulièrement aux foires commerciales et conférences sectorielles pour promouvoir nos produits. Notre site web (www.5nplus.com) donne à nos clients un accès rapide à l'information. Nos produits sont généralement assujettis à des périodes de vérification de qualité avec nos clients qui peuvent s'étendre sur plusieurs mois avant que les clients commencent à commander nos produits de manière régulière. Nous travaillons étroitement avec nos clients pendant la période d'essai des produits en fournissant des échantillons et en adaptant nos produits et procédés pour répondre à leurs besoins.

Recherche et développement

Nous consacrons beaucoup d'efforts aux activités de recherche et développement en vue de diversifier notre gamme de produits et services et afin d'optimiser nos procédés de production et de réduire ainsi les coûts. Nous croyons que ces activités sont essentielles pour répondre aux besoins changeants du marché et nous permettre de demeurer concurrentiels. Nous concentrons nos efforts sur l'optimisation de nos procédés de fabrication primaires, à savoir les étapes d'extraction hydrométallurgique et de raffinage (lixiviation, séparation des solides et des liquides et extraction électrolytique), de même que nos étapes secondaires de raffinage à des degrés de grande pureté (distillation sous vide et purification par zone). L'intégration complète de ces activités nous fournit des occasions uniques de miser sur la réduction des coûts, l'amélioration de la qualité des produits et l'ajout de nouveaux produits à notre portefeuille. Nous mettons également au point des procédés de recyclage pour les produits de récupération issus des activités de nos clients, dans le but de réduire au minimum les traces de leurs activités dans l'environnement et d'ajouter de la valeur.

Notre personnel de recherche et de développement comprend dix employés à temps plein. Nous collaborons également avec plusieurs tiers, dont l'université de Victoria, l'École Polytechnique de Montréal et le Conseil national de recherches du Canada.

Propriété intellectuelle

Nous recourons presque exclusivement à la fois aux secrets commerciaux et aux ententes de confidentialité conclues avec des employés pour préserver nos droits de propriété intellectuelle. Nous sommes titulaires d'un seul brevet, obtenu aux États-Unis et valide jusqu'en 2020, et n'avons pas présenté de demande de brevet dans d'autres pays pour ce qui est du procédé dont nous détenons le brevet. Nous avons délibérément choisi de limiter notre nombre de brevets afin d'éviter de divulguer des renseignements précieux. Nos droits de propriété intellectuelle et notre savoir faire sont, pour la plupart, reliés à des procédés et, par conséquent, il est difficile et onéreux de les protéger par brevet.

Nous avons acquis la totalité des droits de propriété intellectuelle développés par Noranda inc. et reliés à notre entreprise en juin 2000, au moment du rachat par les cadres. Depuis lors, nous avons élaboré d'autres droits de propriété intellectuelle grâce aux activités internes de recherche et développement et aux programmes conjoints en recherche et développement à long terme avec des centres universitaires. Les éléments clés de nos procédés sont documentés et tous nos employés ont conclu avec nous des ententes de confidentialité. Nous n'avons pas fait l'objet de revendication de droit de propriété intellectuelle importante.

Réglementation et vérification

Nos activités d'exploitation incluent l'utilisation, la manutention, le stockage, le transport, la production et la disposition de substances dangereuses. Par conséquent, nous sommes assujettis aux diverses lois et règlements locaux, d'état, fédéraux et étrangers ayant trait à l'utilisation de ces substances dangereuses, et les lois et règlements connexes relatifs à la santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement. Nos installations de Montréal sont régulièrement inspectées par des tiers au nom de nos clients et des autorités gouvernementales pour s'assurer que nous nous conformons à tout moment aux lois et règlements applicables. Ces inspections n'ont pas révélé d'irrégularités importantes dans nos activités.

Environnement, santé et sécurité

Trois employés s'occupent des questions d'environnement, de santé et de sécurité. À ce jour, nous n'avons connu aucun problème de nature importante concernant ces questions. Des contrôles biologiques relativement à la détection de la présence de métaux lourds dans le corps sont effectués sur tous les travailleurs affectés à la production au moyen de prélèvements de sang ou d'urine. Nous avons recours aux services d'un hygiéniste industriel indépendant chargé d'évaluer les risques

d'exposition dans toutes les parties de nos installations de Montréal et de recommander au besoin des plans d'action adéquats pour réduire le degré d'exposition, au besoin. Un toxicologue travaille également avec nous en vue d'orienter les membres de notre direction et tous les employés et les conseiller quant aux résultats de la détection biologique.

Nous avons obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 en juillet 2007 pour nos installations de Montréal et avons obtenu environ au même moment notre permis BImSchG (Bundes-ImmissionsSchutzGesetz) des autorités allemandes, qui nous permet d'exercer nos activités comme prévu à nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne. Nous soutenons énergiquement les projets de développement viables et avons mis en place à l'échelle de l'entreprise des programmes de recyclage des déchets traités et non traités connexes (verre, papier, plastiques), de même que des programmes de transport écologique pour nos employés. Nos efforts ont été salués par notre nomination en tant qu'entreprise partenaire de la Ville de Montréal pour le développement durable. Au cours de l'exercice 2008, nos interventions consistent notamment à prendre des mesures visant à éliminer la durée de tournage au ralenti des moteurs de véhicules et à réduire les îlots de chaleur urbains. VÉLO-QUÉBEC a également salué les mesures d'encouragement à opter pour le vélo que nous avons prises en nous attribuant le prix de l'Entreprise Vélosympathique du Québec de sa catégorie.

Nous avons l'intention d'aménager nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne et toutes les autres en adoptant la même formule.

Assurance

Nous avons contracté une assurance tous risques et interruption d'affaires afin de protéger nos éléments d'actifs et notre entreprise dans l'éventualité où nous devenions incapables d'exercer nos activités de production en raison de problèmes sérieux ainsi qu'une assurance environnementale, qui couvre les frais de décontamination, d'un maximum de 4 millions de dollars pour nos installations de Montréal. Nous avons contracté des polices semblables pour nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne, polices qui couvrent les frais de remise en état jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 millions d'euros. Nous avons également une assurance responsabilité générale et une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants visant les membres de notre conseil d'administration et de notre haute direction.

Immeubles

Notre siège social est situé à Montréal (Québec), où nous occupons 33 000 pieds carrés d'installations de fabrication et d'administration en vertu d'un bail expirant le 31 mai 2012, à l'égard duquel nous avons deux options de renouvellement de cinq ans. Nous sommes également propriétaires d'installations de fabrication de 25 000 pieds carrés à Montréal, situées près de notre siège social lesquelles sont reliées par un passage. Nous avons fait l'acquisition d'un terrain de 118 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, en mai 2007, où nous avons construit nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne (43 000 pieds carrés), qui ont été mises en service le 29 juillet 2008. Nous avons également acquis une option au même moment qui peut être levée jusqu'en mai 2012 afin d'augmenter la superficie du terrain de 100 000 pieds carrés supplémentaires.

Employés

Nous comptons à notre service 148 personnes, dont trois sur une base contractuelle. De nos 148 employés, 106 travaillent à Montréal et 42 en Allemagne. Vingt de nos employés de Montréal et d'Allemagne sont titulaires de diplômes universitaires en génie ou en sciences physiques et participent activement aux activités de perfectionnement et de formation ou font partie de notre haute direction. Aucun de nos employés n'est syndiqué. Nous jugeons que nos relations avec nos employés sont très bonnes.

Le tableau suivant présente la répartition des membres actuels du personnel par catégorie d'activités :

Production.....	122
Recherche et développement	10
Administration	13
Vente et mise en marché.....	3
Total.....	148

FACTEURS DE RISQUE

Risques liés à notre entreprise

Dépendance à l'égard d'importants clients. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2008, 80 % de nos ventes étaient faites à trois clients. La perte de ces trois clients ou le défaut de leur part de payer pourrait entraîner une baisse considérable de notre chiffre d'affaires net et être préjudiciable à nos résultats d'exploitation.

Acceptation du marché et dépendance à l'égard des technologies des modules PV à couches minces. Nous dépendons de l'acceptation du marché des produits de nos clients et de la technologie connexe. Tout retard ou toute difficulté par nos clients de pénétrer avec succès leurs marchés respectifs pourrait entraîner une baisse de nos ventes et de nos marges d'exploitation. La plupart de nos produits sont vendus sur de nouveaux marchés ou sur des marchés existants pour lesquels ils sont utilisés dans la fabrication des produits de remplacement destinés à représenter de nouvelles technologies ou des technologies améliorées. Si nos clients sont incapables de respecter les cibles de rendement et de frais nécessaires pour assurer la viabilité commerciale, si leurs produits sont assujettis à des règlements qui limitent leur utilisation ou si la nouvelle technologie ou technologie améliorée associée à leurs produits ne peut être adoptée à grande échelle, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos ventes et nos marges d'exploitation.

Plus précisément, une bonne partie de nos ventes sont réalisées dans le marché de l'énergie solaire recourant à la technologie de couches minces. First Solar est actuellement le seul fabricant à grande échelle de modules PV à base de CdTe et sa plus ancienne chaîne de production est opérationnelle depuis seulement novembre 2004. Cette technologie n'a pas d'antécédents d'exploitation suffisants pour confirmer que les modules PV demeureront fonctionnels tout au long de leur durée de vie utile estimative de 25 ans. La viabilité à long terme de la technologie des modules PV à base de CdTe dépendra également de la capacité des fabricants à réduire les coûts des modules PV à un niveau qui permettra à cette technologie de concurrencer d'autres sources d'énergie sans subventions gouvernementales. Si la technologie des modules PV fonctionne en-deçà des attentes ou si ses coûts ne sont pas concurrentiels avec les autres sources d'énergie renouvelable conventionnelles solaires ou non solaires, sans les subventions gouvernementales, la technologie pourrait ne pas être adoptée par l'ensemble du marché, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur la demande de nos produits et entraîner une baisse de nos ventes et de nos marges de profit.

Plusieurs autres facteurs pourraient compromettre l'adoption à grande échelle de la technologie PV et la demande de nos produits par nos clients, notamment les suivants :

- le caractère économique des modules PV par rapport aux sources et produits d'énergie renouvelable conventionnels ou autres sources non solaires;
- le rendement et la fiabilité des modules PV et de la technologie de couches minces par rapport aux sources et produits d'énergie renouvelable conventionnels et autres sources et produits non solaires;
- la disponibilité de subventions du gouvernement et de mesures incitatives pour soutenir le développement de l'industrie de l'énergie solaire;
- le succès d'autres technologies de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, comme l'hydroélectricité, le vent, l'énergie thermodynamique, l'énergie PV concentrée et la biomasse;
- les fluctuations dans l'économie et les marchés qui ont une incidence sur la viabilité des sources d'énergie renouvelable conventionnelles et non solaires, comme l'augmentation ou la baisse du cours du pétrole et des autres combustibles fossiles;

- les fluctuations dans les dépenses en immobilisations des utilisateurs finaux de modules PV, qui sont réduites lorsqu'il y a ralentissement de l'économie et hausse des taux d'intérêt; et
- la déréglementation de l'industrie de l'électricité et de l'ensemble de l'industrie de l'énergie:

Sources d'approvisionnement. Nous pourrions être incapables de trouver des stocks d'alimentation en tellure et sélénium essentiels dont nous dépendons pour exercer nos activités. Plus précisément, l'approvisionnement en tellure est essentiel pour la production de CdTe. Actuellement, nous nous procurons nos matières premières auprès de plusieurs fournisseurs avec qui nous avons des relations commerciales de longue date. La perte de l'un de ces fournisseurs ou une baisse des niveaux des livraisons pourrait réduire notre capacité de production et avoir une incidence sur nos livraisons aux clients, ce qui, en retour, aurait une incidence négative sur nos ventes et nos marges nettes et pourrait entraîner des frais quant au non-respect de nos contrats d'approvisionnement.

Réglementation en matière de protection de l'environnement. Nos activités supposent l'utilisation, la manutention, la production, le traitement, le stockage, le transport, le recyclage et l'élimination de matières dangereuses et sont assujetties à un ensemble de lois et règlements en matière de protection de l'environnement nationaux, provinciaux, locaux et internationaux. Ces lois et règlements en matière de protection de l'environnement incluent celles régissant les déversements ou les émanations de matières polluantes dans l'air et l'eau, l'utilisation, la gestion et l'élimination des matières et déchets dangereux, le nettoyage des sites contaminés et la santé et sécurité au travail. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses en immobilisations afin de respecter ces lois et règlements. De plus, la violation des lois en matière de protection de l'environnement ou des permis délivrés en vertu de celles-ci ou la responsabilité engagée en vertu de ces lois ou permis pourrait entraîner l'imposition de restrictions sur nos activités d'exploitation ou nous exposer à des amendes substantielles et des pénalités, des poursuites judiciaires devant les tribunaux pénaux, des demandes d'indemnisation pour dommages aux biens ou pour blessures, des frais de nettoyage ou d'autres frais. Bien que nous estimons que nous respectons actuellement toutes les exigences en matière de protection de l'environnement qui sont applicables, de nouvelles circonstances futures, comme l'application de nouvelles lois et de nouveaux règlements plus rigoureux ou la découverte d'un état de l'environnement actuellement inconnu, pourraient nécessiter des dépenses, pouvant avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Concurrence. La croissance attendue de la demande de métaux de haute pureté, particulièrement ceux employés dans l'industrie de l'énergie solaire, devrait attirer plus de raffineurs de métaux dans l'industrie et intensifier la concurrence. La concurrence pourrait venir de raffineurs de métaux à bas prix ou de certains de nos clients qui décideraient de s'intégrer verticalement. Nous pourrions ne pas être en mesure d'égaler la concurrence à des concurrents offrant de plus bas prix qui exercent leurs activités dans des pays en voie de développement. Nos activités sont actuellement exercées au Canada et en Allemagne. Bien que la main-d'œuvre compte pour une partie relativement modeste de notre structure de coûts, il pourrait se révéler difficile pour nous d'être sur un même pied d'égalité que les concurrents établis dans les pays en voie de développement. Même si nous estimons que la proximité des activités de nos clients constituera un avantage concurrentiel important étant donné les considérations de protection d'environnement et de recyclage, nos concurrents pourraient s'accaparer une part du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos ventes et nos marges d'exploitation si nous n'étions pas en mesure de compenser la perte de volume en faveur de la concurrence.

Risque de change. Le risque de conversion et de négociation de la monnaie pourrait avoir une incidence défavorable sur nos ventes, le coût des marchandises vendues et les marges bénéficiaires, ce qui pourrait entraîner des pertes de change importantes. Nous déclarons nos résultats financiers en dollars canadiens alors que plus de 97 % de nos ventes sont libellées en monnaie étrangère. La plupart de nos coûts sont également engagés en monnaie locale, ce qui signifie le dollar canadien pour nos installations de Montréal et l'euro pour nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne. Bien que l'achat de matières premières soit effectué en dollars américains, réduisant du coup l'exposition aux fluctuations du taux de change, nous sommes exposés au risque de change, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos ventes et nos marges bénéficiaires. La direction a instauré une politique de gestion du risque de change à l'égard de la monnaie de fonctionnement appropriée. Nous gérons le change en concluant des contrats de change à terme.

Dépendance à l'égard du personnel clé. Nous dépendons des services des membres de notre haute direction et la perte d'un de ceux-ci pourrait avoir une incidence défavorable importante pour nous. Notre réussite future dépend également de notre capacité à garder à notre service les employés clés et à intéresser, former, garder à notre service et intégrer avec succès de nouveaux membres compétents dans notre équipe technique. Le recrutement et le maintien en poste de membres du personnel compétents, particulièrement ceux qui ont une expertise de l'industrie des matériaux électroniques, de la technologie du raffinage et des sels de cadmium, de tellure et de sélénium sont essentiels à notre réussite et pourraient se révéler difficiles.

Interruptions des activités. Nous pourrions subir des pertes si nos activités devaient être interrompues. Dans plusieurs cas,

surtout reliés à nos contrats à long terme, nous avons des obligations contractuelles de livrer des produits dans les délais prescrits. Toute perturbation de nos activités pourrait mener à une interruption des activités qui risquerait de nuire à la confiance que nous porte nos clients, entraîner l'annulation de nos contrats et donner lieu à des poursuites judiciaires. Bien que nous croyons avoir pris les mesures nécessaires pour éviter les interruptions d'activités et que nous ayons contracté une assurance contre, il est possible que nous éprouvions néanmoins des interruptions, dont certaines pourraient avoir des incidences défavorables sur nos résultats financiers.

Protection des droits de propriété intellectuelle. La protection de nos procédés, méthodes et autres technologies exclusives est essentielle à notre entreprise. Nous dépendons presque exclusivement d'une combinaison de secrets commerciaux et d'ententes de confidentialité avec nos employés pour protéger nos droits de propriété intellectuelle. Nous avons délibérément choisi de limiter notre nombre de brevets afin d'éviter la divulgation de renseignements précieux. L'omission de protéger et de surveiller l'utilisation de nos droits de propriété intellectuelle existants pourrait entraîner la perte de certains procédés et technologies précieux.

Risques liés à nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne

Option conférée à First Solar aux fins d'acquérir nos installations de fabrication en Allemagne. La convention d'approvisionnement en Allemagne comporte une clause d'option d'achat aux termes de laquelle First Solar peut, dans certains cas, acheter la totalité de notre participation dans notre filiale allemande. Nous pourrions donc être tenus de vendre notre filiale allemande à un prix fixe, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos perspectives de croissance et une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation.

En outre, le fait que l'option d'achat peut être levée suite à un « changement de contrôle », tel que défini, ayant une incidence défavorable sur First Solar pourrait réduire l'intérêt de tiers à faire des offres publiques d'achat et proposer des regroupements d'entreprises ayant du fait même une incidence sur le cours de nos actions.

Risques liés au marché

Volatilité du cours des actions. Le cours des actions est susceptible de fluctuer en raison de plusieurs facteurs échappant à notre volonté dont, notamment, la déclaration de nouveaux renseignements, des changements dans notre situation financière, la vente de nos actions ordinaires sur le marché, notre incapacité à réaliser les résultats financiers qui correspondent aux attentes des analystes, ou les annonces par nous ou l'un de nos concurrents concernant de nouveaux produits. Rien ne garantit que le cours de nos actions ordinaires sera protégé de telles fluctuations à l'avenir.

Absence de marché public actif. Il n'y a aucune garantie qu'un marché public actif pour nos actions ordinaires se maintienne. L'absence d'un marché actif pourrait compromettre la capacité des actionnaires à vendre leurs actions ordinaires au moment où ils le souhaitent ou à un prix qu'ils jugent raisonnable. L'absence d'un marché actif pourrait également réduire la juste valeur marchande et accroître la volatilité de nos actions ordinaires. Un marché inactif pourrait également compromettre notre capacité à réunir des capitaux en vendant des actions ordinaires et à faire l'acquisition d'autres entreprises ou produits en nous servant des actions ordinaires comme contrepartie.

Influence des principaux actionnaires. Jacques L'Écuyer et Marc Suys détiennent respectivement 35,9 % et 5,8 % de nos actions ordinaires en circulation. Par conséquent, ces actionnaires auront la capacité d'influencer notre orientation et nos politiques stratégiques, notamment toute fusion, tout regroupement d'entreprises ou toute opération de vente de la totalité ou quasi-totalité de nos éléments d'actif et le choix et la composition de notre conseil d'administration. Jacques L'Écuyer, notre président et chef de la direction et l'un de nos fondateurs, siège à notre conseil d'administration. La capacité de modifier notre contrôle et les clauses de droit de premier refus pourraient réduire l'intérêt à nous faire des offres publiques d'achat et nous proposer des regroupements d'entreprises et, par conséquent, avoir une incidence sur le cours de nos actions.

Ventes futures d'actions ordinaires par nos principaux actionnaires. Jacques L'Écuyer et Marc Suys détiennent respectivement 35,9 % et 5,8 % de nos actions ordinaires. Bien qu'ils soient assujettis à certaines clauses de « moratoires » pendant un délai de temps limité, si l'un de ces actionnaires vend un nombre important de nos actions ordinaires sur le marché public, le cours de nos actions ordinaires pourrait chuter. De plus, la perception parmi les membres du public que de telles opérations de vente sont susceptibles de se produire pourrait également entraîner un déclin du cours de nos actions ordinaires.

Dilution et ventes futures d'actions ordinaires. Nous pourrions émettre d'autres actions ordinaires à l'avenir ce qui pourrait entraîner une dilution du placement de nos actionnaires. Nos statuts constitutifs permettent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires et les actionnaires n'auront aucun droit préférentiel de souscription dans le cadre de telles émissions. Nos

administrateurs ont toute discrétion de décider des clauses rattachées au prix et aux modalités des émissions d'actions ordinaires. En outre, nous pourrions émettre d'autres actions ordinaires par suite de la levée d'options permettant d'acquérir des actions ordinaires dans le cadre de notre régime d'options d'achat d'actions de 2007.

DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDE

Par le passé, 5NPlus inc. a déclaré et versé des dividendes annuels s'élevant à 10 % des bénéfices après impôt, sauf quant à l'exercice terminé le 31 mai 2007. Le 11 octobre 2007, notre conseil d'administration a déclaré un dividende à nos actionnaires d'un montant de un million de dollars, payable au plus tard le 27 novembre 2007, représentant 28 % de notre revenu net pour l'exercice terminé le 31 mai 2007. Aucun dividende n'a été déclaré ni versé au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2008.

Notre politique consiste à réinvestir nos bénéfices afin de financer la croissance de notre entreprise. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention de verser des dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes en espèces sera laissée à la discrétion de notre conseil d'administration et sera tributaire de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos besoins en capital et de tout autre facteur que le conseil d'administration estimera pertinent.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de catégorie B, sans valeur nominale ni valeur au pair. Les porteurs d'actions ordinaires seront habilités à : a) exercer leurs droits de vote à toutes les assemblées d'actionnaires, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie spécifique d'actions sont habilités à voter; b) recevoir un dividende que nous aurons déclaré sur les actions ordinaires; et c) sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie de nos actions, recevoir le reliquat de nos biens au moment de notre dissolution ou liquidation ou de tout autre partage.

Au 28 août 2008, 45 500 000 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action sans droit de vote de catégorie B n'était émise et en circulation.

Actions privilégiées

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si la loi le prévoit. Les actions privilégiées prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires.

COURS DES ACTIONS

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007. Le tableau ci-dessous présente la fourchette du cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur les actions ordinaires déclarés par la Bourse de Toronto pour les périodes indiquées.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume
		Haut	Bas	
2007	Décembre (depuis le 20 décembre).....	\$ 8,25	\$ 3,90	\$ 14 852 005
2008	Janvier.....	9,45	5,51	\$ 14 525 267
	Février.....	12,55	7,07	15 151 072
	Mars.....	11,44	8,51	7 767 963
	Avril.....	13,46	10,43	9 392 301
	Mai.....	12,14	9,88	10 292 406
	Juin	13,49	9,80	5 239 702
	Juillet	11,30	9,00	5 016 479
	Août (jusqu'au 27 août).....	10,22	7,15	3 812 459

TITRES ENTIÉREMENT OU TITRES FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS CONTRACTUELLES SUR LE TRANSFERT

Aucune de nos actions n'est entérée. Dans le cadre de notre premier appel public à l'épargne, Jacques L'Écuyer et Marc Suys ont conclu des ententes avec Financière Banque Nationale inc. aux termes desquelles ils ont convenu de ne pas, directement ni indirectement : (i) offrir, vendre, s'engager à vendre, annoncer leur intention de vendre, de garantir, de grever d'une hypothèque, de nantir, nos actions ordinaires, ou des titres convertibles en nos actions ordinaires, ou pouvant être exercées contre celles-ci ou échangeables contre celles-ci, qu'ils détiennent, ni par ailleurs octroyer ou vendre une option, un droit ou un bon de souscription permettant de les acheter, ou par ailleurs les prêter, les transférer ou les aliéner; (ii) ou procéder à des opérations de vente à découvert, effectuer un swap ou une opération de couverture ou procéder à un autre type d'opération de monétisation dont le résultat est de transférer, directement ou indirectement à quelqu'un d'autre, en totalité ou en partie, les incidences économiques ou la propriété de ces actions ordinaires, peu importe que les opérations décrites ci-dessus soient réglées par la livraison de nos actions ordinaires, d'autres titres, des espèces ou autres, peu importe qu'elles soient effectuées par l'entremise des services d'une bourse, par entente de gré à gré ou autrement, directement ou indirectement, sauf par suite d'une offre publique d'achat ou une opération analogue supposant un changement de contrôle par nous, pendant un délai de 18 mois après la date de clôture du premier appel public à l'épargne (le 20 décembre 2007), le tiers des actions ordinaires étant libéré de cette exigence chaque période de six mois après la date de clôture. La restriction a été levée pour la première fois le 20 juin 2008, les deux autres levées devant avoir lieu le 20 décembre 2008 et le 20 juin 2009.

Le tableau suivant indique le nombre et le pourcentage de nos actions ordinaires qui sont actuellement assujetties à ces restrictions contractuelles sur le transfert.

Désignation de la catégorie	Nombre de titres visés par une restriction contractuelle sur le transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	12 642 769	27,8 %

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom, fonction et détention d'actions

Le tableau qui suit indique le nom, le lieu de résidence et le poste qu'ils occupent chez nous de nos administrateurs et dirigeants, ainsi que leur fonction principale et, dans le cas des administrateurs, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois, le cas échéant. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, sauf si un administrateur démissionne ou si sa charge devient vacante pour cause de destitution, de décès ou pour toute autre raison.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste</u>	<u>Fonctions principales</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Jacques L'Écuyer Montréal (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président, chef de la direction de 5N Plus inc.	Septembre 1999
Dennis Wood ¹⁾²⁾ Magog (Québec) Canada	Président du conseil d'administration	Président et chef de la direction de Les Placements Dennis Wood inc. (société de portefeuille)	Octobre 2007
Jean-Marie Bourassa ¹⁾ Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Associé directeur Bourassa Boyer inc. (comptables agréés)	Janvier 2008
John Davis ¹⁾²⁾ Beaconsfield (Québec) Canada	Administrateur	Dirigeant à la retraite	Juin 2000

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste</u>	<u>Fonctions principales</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Pierre Shoiry ²⁾ Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Président et chef de la direction de Genivar société en commandite (cabinet de services d'ingénierie)	Janvier 2008
Nicholas Audet..... Montréal (Québec) Canada	Directeur, Recherche et développement	Directeur, Recherche et développement de 5N Plus inc.	—
Jean Bernier..... Boucherville (Québec) Canada	Directeur général	Directeur général de 5N Plus inc.	—
Christian Dupont Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Chef des finances	Chef des finances de 5N Plus inc.	—
Marc Suys Laval (Québec) Canada	Directeur, Environnement, santé et sécurité	Directeur, Environnement, santé et sécurité de 5N Plus inc.	—

1) Membre du comité de vérification

2) Membre du comité de rémunération

Au cours des cinq dernières années, les administrateurs et membres de la haute direction ont exercé leurs fonctions actuelles ou ont occupé d'autres postes de direction auprès des sociétés dont le nom est indiqué en regard de leurs noms ou auprès de sociétés liées ou membres de leur groupe, sauf : Jean Bernier, qui avant juin 2007, était directeur de l'exploitation d'ABB's Analytical Business; et Christian Dupont qui, avant septembre 2007, était directeur des finances de Les Aciers Biais inc. Avant de prendre sa retraite en 1999, John Davis était directeur, planification stratégique chez Noranda inc.

Au 31 mai 2008, au meilleur de notre connaissance, nos actuels administrateurs et dirigeants étaient propriétaires, directement ou indirectement, ou exerçaient une emprise ou la haute main sur un total de 19 381 854 actions ordinaires, représentant 42,6 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation.

Interdiction d'opérations, faillite, amendes et sanctions

À notre connaissance, aucun des candidats au poste d'administrateur de la société qui précède :

- a) n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une compagnie qui :
 - (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance refusant à la compagnie le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation sur les valeurs mobilières et qui, dans tous les cas, a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette compagnie; ou
 - (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que le candidat au poste d'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions au sein de cette compagnie; ou
- b) est ou a été, au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou si un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite a été nommé

pour détenir ses biens, à l'exception de M. Dennis Wood, qui, depuis 2001, est un administrateur de GBO inc. (auparavant le Groupe Bocenor inc.), un fabricant de portes et fenêtres, qui, en février 2004, a fait une proposition à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada), proposition qui a été acceptée par les créanciers en juillet 2004 et approuvée par la Cour supérieure du Québec; ou

- c) a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou si un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

Aucun des candidats au poste d'administrateur de la compagnie qui précède ne s'est vu infliger :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts ni conflit d'intérêts potentiel entre nous et notre filiale et l'un de nos dirigeants ou administrateurs ou ceux de notre filiale,

POURSUITES

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2008, nous n'avons été partie à aucune poursuite ayant une incidence importante sur notre exploitation et aucun de nos biens n'a fait l'objet d'une telle poursuite. À notre connaissance, aucune poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2008 : (i) nous n'avons fait l'objet d'aucune amende ou sanction imposée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières; (ii) nous n'avons conclu aucune entente de règlement avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières avec une autorité en valeurs mobilières; et (iii) aucun tribunal ni organisme de réglementation ne nous a imposé d'amende ou de sanction qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2008, nous n'avons effectué aucune opération qui a eu une incidence importante ou aura une incidence importante pour nous dans laquelle : (i) nos administrateurs ou membres de la haute direction; (ii) une personne physique ou morale qui est le propriétaire direct ou véritable de plus de 10 % de nos titres comportant droit de vote en circulation ou a une emprise ou la haute main sur un tel pourcentage de ces titres; ou (iii) des personnes ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ci-dessus ou faisant partie de leur groupe, n'a d'intérêt important, direct ou indirect, sauf le premier appel public à l'épargne en décembre 2007, dans le cadre duquel II-IV Incorporated a vendu 10 671 801 actions ordinaires, représentant la totalité de nos actions détenues par II-IV Incorporated, dont celle-ci a tiré un produit brut de 32 millions de dollars.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., et a ses principaux établissements à Montréal et à Toronto.

CONTRATS IMPORTANTS

Sauf les contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats conclus par nous au cours de l'exercice terminé

le 31 mai 2008 et qui pourraient être considérés comme importants pour le placement, sont les suivants :

- (i) la convention de fusion datée du 30 septembre 2007 portant sur la fusion de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., dont il est fait mention à la rubrique « Structure de l'entreprise »; et
- (ii) la convention de prise ferme datée du 12 décembre 2007 intervenue entre nous, II-IV Incorporated, et la Financière Banque Nationale inc., Société en commandite GMP Valeurs Mobilières, Blackmont Capital inc., MGI, Valeurs Mobilières inc. et Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc., conclue dans le cadre de notre premier appel public à l'épargne, et
- (iii) la convention de prise ferme datée du 15 avril 2008 intervenue entre nous, Financière Banque Nationale inc., Société en commandite GMP Valeurs Mobilières, Blackmont Capital Inc, MGI, Valeurs Mobilières inc. et Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc., conclue dans le cadre de notre « placement ferme » d'une nouvelle émission de quatre millions d'actions ordinaires.

NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nos vérificateurs sont KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L., comptables agréés, situés au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0A3, qui ont rendu un rapport sur les états financiers annuels consolidés pour l'exercice terminé le 31 mai 2008, déposés conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (Québec). KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L. est un cabinet indépendant conformément aux règles québécoises de déontologie des vérificateurs.

INFORMATION SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Charte du comité de vérification

La charte du comité de vérification décrit les fonctions et le mandat du comité de vérification de notre conseil d'administration. Un exemplaire de la charte figure en annexe A des présentes.

Le comité de vérification voit à la supervision des présentations des données financières et des mesures de contrôle interne et consulte la direction, notre service de comptabilité et nos vérificateurs indépendants sur les questions ayant trait à la vérification annuelle et aux mesures de contrôle interne, à la publication des états financiers, aux méthodes comptables et de vérification appliquées. Le comité de vérification procède également à l'évaluation par la direction de l'indépendance des vérificateurs et soumet au conseil d'administration ses recommandations quant à la nomination des vérificateurs. Les membres du comité de vérification sont Jean-Marie Bourassa (président), John Davis et Dennis Wood, qui sont tous « indépendants » et possèdent toutes les compétences en matière financière au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Jean-Marie Bourassa est l'associé directeur de Bourassa Boyer inc., qui étaient les vérificateurs de 5NPlus et 6367909 Canada inc. jusqu'au 18 mai 2007.

Recours à certaines dispenses

Depuis le 20 décembre 2007, la société n'a recouru à aucune des dispenses visant le comité de vérification prévues par l'instruction 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Surveillance du comité de vérification

Depuis le 20 décembre 2007, le conseil d'administration a tenu compte de toute recommandation du comité de vérification quant à la nomination ou la rémunération d'un vérificateur externe.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Les politiques et procédures du comité de vérification concernant l'approbation des services non liés à la vérification décrite dans la charte du comité de vérification, figurant en annexe A des présentes.

Honoraires des vérificateurs externes

Frais de vérification

Les vérificateurs externes de la société, KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L., comptables agréés (les « vérificateurs »), ont facturé à la société 41 500 \$ d'honoraires de vérification au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2008.

Honoraires reliés à la vérification

Les vérificateurs ont facturé à la société 244 708 \$ pour des ~~services d'assurance~~ et des services connexes à l'exécution des services de vérification ou d'examen des états financiers de la société dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la société, qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires de vérification.

Honoraires pour services fiscaux

Les vérificateurs ont facturé à la société 6 758 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2008 pour des services reliés au respect des obligations fiscales, de conseil en matière fiscale et de planification fiscale. Ces honoraires ont été versés dans le cadre de services d'aide fournis à la société pour la rédaction et le dépôt de ses déclarations d'impôt annuelles.

Autres honoraires

Les vérificateurs n'ont facturé aucun autre honoraire à la société que les honoraires susmentionnés.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

L'information supplémentaire, notamment celle concernant la rémunération et les prêts (le cas échéant) des administrateurs et dirigeants, les principaux porteurs de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régime de rémunération sous forme d'actions, qui n'est pas fournie aux présentes, figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par notre direction dans le cadre de notre assemblée annuelle des actionnaires qui doit avoir lieu le 8 octobre 2008. Il est possible de trouver des renseignements supplémentaires nous concernant sur SEDAR, au www.sedar.com.

D'autres données financières peuvent être consultées dans nos états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2008.

ANNEXE A

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification (« **comité de vérification** ») est nommé par le conseil d'administration (« **conseil** ») de 5N Plus inc. pour l'aider à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance des contrôles financiers et de présentation de l'information financière de la société. Le comité de vérification surveille également le respect par la société de ses engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires régissant les questions de présentation de l'information financière et de la gestion des risques financiers.

COMPOSITION ET QUORUM

Le comité de vérification est composé d'au moins trois membres ou un nombre supérieur dont décide le conseil; chaque membre du comité de vérification est un administrateur indépendant au sens du *Règlement 52-110 – sur le comité de vérification* (le « **Règlement 52-110** »). Tous les membres du comité de vérification doivent avoir des compétences financières (au sens de la définition décrite au Règlement 52-110) et au moins un membre doit avoir une expertise en comptabilité ou en gestion financière.

Le quorum pour les réunions du comité de vérification est constitué de la majorité des membres.

MANDAT

Le comité de vérification a les responsabilités suivantes :

A. Surveiller la présentation de l'information financière

- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers annuels et les notes afférentes, le rapport des vérificateurs externes sur ceux-ci ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la société, avant de recommander leur approbation par le conseil, leur publication, leur dépôt et leur diffusion.
- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers trimestriels et les notes afférentes, le communiqué de presse s'y rapportant, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la société, avant de recommander leur approbation par le conseil, leur publication, leur dépôt et leur diffusion.
- Passer en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de procuration de la direction, les prospectus ainsi que d'autres documents contenant des informations financières semblables avant leur présentation publique ou leur dépôt auprès des organismes de réglementation au Canada.
- S'assurer que les états financiers trimestriels et annuels vérifiés de la société sont présentés fidèlement, conformément aux principes comptables généralement reconnus, avant de recommander leur approbation par le conseil.
- Passer en revue, avec les vérificateurs externes et la direction, la qualité, la pertinence et l'acceptabilité des principes et conventions comptables de la société, les hypothèses sous-jacentes et les pratiques en matière de présentation de l'information financière.
- Passer en revue toute proposition de modification aux principes et conventions comptables de la société, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables utilisées par la société ii) les autres traitements possibles de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les effets de leur utilisation et le traitement que privilégient les vérificateurs externes, ainsi que iii) toute autre communication importante avec la direction à ce sujet.
- Passer en revue la divulgation et l'effet des éventualités et du caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière.
- S'assurer que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la réglementation applicable.

- Surveiller les travaux des vérificateurs externes autorisés par le comité de vérification y compris la résolution de désaccords entre la direction et le vérificateur externe au sujet de l'information financière.
- Passer en revue les résultats de la vérification externe, les problèmes importants ou difficultés liés à la vérification et les mesures prises par la direction à ce sujet ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandation des vérificateurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.
- Passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient influencer de manière appréciable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité de vérification.

B. Surveiller la gestion du risque et les contrôles internes

- Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la société au moyen de discussions avec la direction et les vérificateurs externes.
- Revoir le rapport de la direction sur le contrôle interne de la société.
- Examiner les protections d'assurances (chaque année et au besoin).
- Passer en revue régulièrement les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la société, y compris les politiques de couverture au moyen d'opérations physiques ou financières sur les instruments dérivés.
- Passer en revue les demandes de renseignements de l'Autorité des marchés financiers ainsi que les recommandations faites par celle-ci et les mesures prises par la société à cet égard.
- Passer en revue les demandes de renseignements des autorités gouvernementales ayant des impacts financiers sur les résultats de la société ainsi que les recommandations faites par celles-ci et les mesures prises par la société à cet égard.
- Aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la société respecte les exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue toutes les opérations importantes avec lien de dépendance.
- Tout en s'assurant de maintenir le caractère confidentiel et anonyme des communications, établir la marche à suivre pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification et des préoccupations transmises par des membres du personnel touchant des points en matière de comptabilité ou de vérification.
- Revoir et approuver la décision de la direction quant à la nécessité d'une fonction de vérificateur interne.

C. Surveiller les vérificateurs externes

- Passer en revue la déclaration annuelle écrite des vérificateurs externes concernant toutes les relations avec la société et confirmant leur indépendance et avoir des discussions avec les vérificateurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance.
- Approuver la nomination et, s'il y a lieu, la destitution (dans les deux cas sous réserve de l'approbation des actionnaires) des vérificateurs externes et contrôler leur compétence, leur rendement et leur indépendance.
- Approuver et superviser la divulgation de tous les services de vérification fournis par les vérificateurs externes de la société, déterminer les services autres que de vérification que les vérificateurs externes ne sont pas autorisés à fournir et approuver les services autres que de vérification que les vérificateurs externes sont autorisés à fournir et superviser la divulgation.

- Approuver le fondement et le montant des honoraires des vérificateurs externes tant pour les services de vérification que pour les services autres que de vérification autorisée.
- Passer en revue le plan de vérification avec les vérificateurs externes et avec la direction et en approuver l'étendue et l'échéancier.
- Examiner et approuver la politique de la société en matière d'embauche des associés, des salariés et des anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuels et anciens vérificateurs de la société.
- S'assurer que les vérificateurs externes rendent toujours compte au comité de vérification et au conseil.
- Prendre des mesures pour qu'il y ait suffisamment de fonds pour payer les honoraires des vérifications externes et des conseillers ou experts dont le comité de vérification a retenu les services.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- Les réunions de comité de vérification ont lieu au moins à chaque trimestre et au besoin.
- Les membres du comité de vérification se rencontrent avant ou après chaque réunion sans la présence de la direction.
- Le président du comité de vérification établit l'ordre du jour de chaque réunion du comité. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du comité de vérification en temps utile avant les réunions du comité de vérification.
- Le président du comité de vérification fait rapport, chaque trimestre, au conseil des activités du comité.
- Le comité de vérification dispose en tout temps de voies de communication directe avec les vérificateurs externes.
- Le comité de vérification rencontre séparément la direction et les vérificateurs externes, au moins une fois par année, et plus souvent au besoin.
- Le comité de vérification peut, lorsque les circonstances le justifient, engager des conseillers externes, avec l'accord du conseil.
- Examiner et réévaluer le présent mandat au moins une fois par année et faire rapport au conseil sur sa pertinence, pour approbation.
- S'assurer de l'existence d'un processus d'évaluation annuelle du rendement du comité de vérification et de ses membres.

Aucune disposition contenue dans le présent mandat ne vise à étendre la portée des normes de conduite applicables en vertu des exigences de la loi ou de la réglementation à l'égard des administrateurs de la société ou des membres du comité de vérification. Même si le comité de vérification a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre de vérificateurs ou d'exécuter une vérification, ni de déterminer si les états financiers de la société sont complets et exacts. Les membres du comité de vérification sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégrité de l'information fournie, et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que de vérification que les vérificateurs externes fournissent à la société. La responsabilité de surveillance du comité de vérification n'a pas été établie pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquate ou des contrôles et procédés internes adéquats, ou ii) les états financiers de la société ont été préparés et, le cas échéant, vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Approuvé par le conseil d'administration le 11 août 2008

